

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Wagons “sans enfants” : Silence on trie !**

L'annonce par la SNCF de la création de wagons dits « sans enfants », interdisant l'accès aux moins de 12 ans, ne relève pas d'un simple ajustement de confort pour les voyageurs : c'est une discrimination sociale, une manière d'exclure sans le dire trop fort, derrière un discours de tranquillité et d'optimisation du voyage. Pour l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA), qui regroupe plus de 1 500 pédiatres de terrain, cette décision constitue une forme d'exclusion sociale incompatible avec les valeurs d'un service public.

« *Un enfant n'est pas une nuisance sonore, mais une personne en développement, porteuse d'une dignité propre, dont les comportements sont l'expression normale de ses besoins* », rappelle le comité éthique de l'AFPA.

### **Une décision à contre-courant des principes d'inclusion**

Alors que la SNCF choisit l'exclusion, d'autres pays européens ont fait le pari inverse : celui de l'adaptation et de l'inclusion. La présence d'enfants y est reconnue comme une réalité sociale normale, intégrée aux réflexions sur l'organisation des transports.

En Allemagne, en Autriche, en Suisse ou encore en Italie, des wagons familles ou wagons enfants existent depuis plusieurs années. Espaces plus larges, zones de jeux, tables adaptées, signalétique claire : ces aménagements permettent à la fois le confort des familles et le respect des voyageurs, sans stigmatisation.

### **Des conséquences directes pour les parents**

Cette mesure ne concerne pas uniquement les enfants. Elle impacte directement les parents, en particulier les familles monoparentales, les jeunes parents ou les foyers en situation de précarité, pour qui les déplacements peuvent devenir plus contraignants, voire dissuasifs.

En pratique, cette décision crée une catégorie de voyageurs « à part », à gérer, à contenir, voire à éviter. Une approche qui entre en contradiction avec les enjeux actuels de mobilité durable, d'égalité d'accès aux transports et de cohésion sociale.

### **La place de l'enfant dans l'espace public en question**

Pour l'AFPA, cette décision dépasse largement le cadre ferroviaire. Restreindre la présence des enfants interroge profondément notre rapport à l'inclusion, à la solidarité et au vivre-ensemble.

L'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire demande **le retrait pur et simple de la mesure instaurant des wagons “sans enfant”**.

Parce qu'un service public n'a pas vocation à trier ses usagers, mais à garantir un accès égal à toutes et tous, quel que soit l'âge.

#### **A propos de l'AFPA**

Fondée en 1990, l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA) regroupe les pédiatres ayant un exercice à prédominance libérale et compte aujourd'hui plus de 1 500 adhérents. Depuis toujours, l'AFPA a pour objectif de maintenir à haut niveau la pédiatrie de ville en menant une réflexion sur le contenu et la qualité de l'exercice quotidien de la profession. Pour cela, elle possède en son sein différents groupes de recherche, de réflexion, propose des formations continues et est active dans la recherche épidémiologique ambulatoire. L'AFPA est désormais reconnue comme société savante de pédiatrie ambulatoire. L'association est devenue une référence en matière de santé de l'enfant. Ses experts sont sollicités régulièrement par le ministère de la Santé, la HAS, et la CNAM.

#### **Contacts presse**

##### **Arthur Lautrey**

[arthur@agence-initiale.fr](mailto:arthur@agence-initiale.fr) – 06 74 77 85 11

##### **Claire Chabaneau**

[claire@agence-initiale.fr](mailto:claire@agence-initiale.fr) – 06 47 96 17 10